



Projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi ... relative à l'échange automatique et obligatoire des informations déclarées par les Prestataires de Services sur Crypto-actifs

Texte du projet de règlement grand-ducal

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi ... relative à l'échange automatique et obligatoire des informations déclarées par les Prestataires de Services sur Crypto-actifs, et notamment ses articles 3, paragraphe 12, et 5, paragraphe 5 ;

Vu l'avis ... ;

Les avis de ... ayant été demandés ;

Le Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport du Ministre des Finances, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}.

L'enregistrement en application de l'article 3, paragraphe 12, de la loi ... relative à l'échange automatique et obligatoire des informations déclarées par les Prestataires de Services sur Crypto-actifs est organisé par voie de dépôt électronique sur la plateforme étatique sécurisée suivant les procédures définies par l'Administration des contributions directes.

Art. 2.

La déclaration des informations et la notification en application de l'article 5, paragraphe 5, de la loi ... relative à l'échange automatique et obligatoire des informations déclarées par les Prestataires de Services sur Crypto-actifs sont organisés par voie de dépôt électronique sur la plateforme étatique sécurisée suivant les procédures définies par l'Administration des contributions directes.

Art. 3.

Le présent règlement est applicable à partir du 1^{er} janvier 2026.

Art.4.

Le ministre ayant les Finances dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.